

Règles de validation en DU COMPLEMENTAIRE (accréditation 2016/2020)

Mise en application à compter de l'année universitaire 2018/2019

1/ Contrôle continu.

Aucune UE n'est évaluée en contrôle continu en DU complémentaire.

2/ Contrôles terminaux.

Tout devoir terminal non remis est affecté de la note zéro.

La forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, en conformité avec les modalités de contrôle des connaissances arrêtées dans la maquette de formation.

Il n'y a pas de session 2, dite de « rattrapage », en DU Complémentaire.

3/Règles de validation.

Le DU Complémentaire se décline sur les 2 semestres, sans distinction.
Un jury académique annuel est organisé en fin d'année universitaire.

- **Validation des unités d'enseignements :**

Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent est supérieure ou égale à 10/20.

- **Validation de l'année :**

Les notes des 3 UE qui composent le DU Complémentaire ne sont pas compensables entre elles.

Le DU Complémentaire est validé lorsque les notes des 3 UE sont toutes supérieures ou égales à 10/20.

En complément, une note inférieure à 10/20 en UE1 « accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques » entraîne un **avis défavorable du directeur pour la titularisation.**